

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 263/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue du Cheval Noir– Sté RESEEELEC

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 20 novembre 2023 – de M. VANHOUTTE Olivier - de la Sté SAS RESEEELEC – 32 rue Denis PAPIN – 62510 ARQUES.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux pour déplacement de candélabres d'éclairage public, rue du cheval noir.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée, rue du cheval noir, pour des travaux de déplacement de candélabres d'éclairage public, à partir du 27/11/2023 pour une durée d'intervention de 28 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SAS RESEEELEC – 32 rue Denis PAPIN – 62510 ARQUES, chargée des travaux, mettra en place la déviation et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr) –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur VANHOUTTE Olivier - de la Sté SAS RESEEELEC – 32 rue Denis PAPIN – 62510 ARQUES, chargée des travaux – [email : o.vanhoutte@reseelec.fr](mailto:o.vanhoutte@reseelec.fr)

Fait à HERZEELE, le 20 novembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 20 novembre 2023

Le Maire,
S.FRANCKE

